

Relations presse :
Christel Lerouge
Tél. : 01 47 54 50 71

Relations investisseurs:
Vincent Biraud
Tél. : 01 47 54 50 87

**Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada,
en Australie ou au Japon.**

Capgemini lance une augmentation de capital de 500 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition d'IGATE

Paris, le 9 juin 2015 – Suite à l'annonce, le 27 avril 2015, du projet d'acquisition de la société américaine de technologie et de services IGATE, Capgemini lance ce jour une augmentation de capital par placement privé via l'émission d'un nombre maximum de 7 millions de nouvelles actions Cap Gemini, représentant environ 4,2% du capital¹. Le produit brut de cette augmentation de capital devrait s'élever à environ 500 millions d'euros.

Contexte de l'opération

Le 27 avril 2015, Capgemini a annoncé avoir signé un accord définitif de fusion aux termes duquel le Groupe fera l'acquisition de la société IGATE Corporation pour 48 dollars par action, entièrement payables en numéraire. Le montant total de la transaction s'élèvera à environ 4 milliards de dollars avec un impact relatif sur le bénéfice ajusté par action d'au moins 12% en 2016 et 16% en 2017.

Capgemini a précisé à cette occasion que l'opération sera financée au moyen de sa trésorerie excédentaire, d'une augmentation de capital se traduisant par une dilution n'excédant pas 6% du capital de Capgemini, et, pour le solde, en obligations non convertibles. Dans ce contexte, l'augmentation de capital lancée ce jour, d'un montant inférieur au plafond annoncé, vise à refinancer partiellement par anticipation une partie du crédit relais de 3,8 milliards de dollars mis en place dans le cadre de l'acquisition d'IGATE, dont la réalisation reste prévue pour le second semestre 2015².

L'acquisition d'IGATE doit permettre au Groupe de renforcer sa présence en Amérique du Nord, priorité stratégique de Capgemini ce marché étant de loin le plus important et le plus innovant dans les domaines de la technologie et des services. La combinaison d'IGATE et de Capgemini augmente le chiffre d'affaires du Groupe dans cette région de 33%, le portant à environ 4 milliards de dollars, l'Amérique du Nord devenant ainsi le premier marché du Groupe avec environ 30% du chiffre d'affaires global estimé en 2015. Par ailleurs, Capgemini accroîtra, grâce à cette opération, sa compétitivité sur l'ensemble de ses marchés tout en enrichissant son portefeuille de services dans des secteurs-clés, tel celui des services financiers.

¹ Sur une base de 165 435 126 actions composant le capital social à la date du présent communiqué

² La réalisation de la fusion est soumise aux conditions habituelles, notamment les autorisations réglementaires requises. A ce jour, la transaction a été validée par les autorités de la concurrence allemande et américaine. Les autorités de la concurrence brésilienne, canadienne et indienne doivent encore rendre leurs avis ainsi que le CFIUS aux Etats-Unis (Committee on Foreign Investment in the United States, ou Comité pour l'investissement étranger aux États-Unis).

Pour rappel, Capgemini a publié, concomitamment à l'annonce du projet d'acquisition, son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2015. Celui-ci a progressé de 10,5% à taux de change et périmètre courants par rapport au même trimestre de l'année 2014, soutenu par une très bonne croissance en Amérique du Nord où il progresse de 33,8% à taux de change et périmètre courants et de 11,7% à taux de change et périmètre constants.

Caractéristiques et calendrier indicatif de l'augmentation de capital

L'opération qui a été autorisée par le Conseil d'Administration le 8 juin 2015, consiste en un placement privé exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels et sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité dans le cadre des délégations de compétence consenties aux 25^{ème} et 26^{ème} résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2014 et des dispositions des articles L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

Le processus de construction du livre d'ordres débute immédiatement.

Le prix de souscription final et le nombre d'actions ordinaires nouvelles seront annoncés par Capgemini dès que possible à la suite de la clôture du processus de construction du livre d'ordres et au plus tard le 10 juin 2015 avant l'ouverture des marchés.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devrait intervenir le 12 juin 2015.

Capgemini a pris un engagement d'abstention et de conservation concernant les actions de la société d'une durée de 90 jours sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Information accessible au public

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Des informations détaillées sur Capgemini, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le document de référence de la société enregistré par l'AMF le 1er avril 2015 sous le numéro D.15-0276 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la société, sur le site Internet de la Société (www.capgemini.com).

Intermédiaires financiers

L'augmentation de capital est dirigée par Morgan Stanley et BNP Paribas en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et Crédit Agricole CIB et HSBC en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

A propos de Capgemini

Fort de plus de 145 000 collaborateurs et présent dans plus de 40 pays, Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Le Groupe a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 10 573 millions d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en œuvre les solutions business et technologiques qui correspondent à leurs besoins et leur apporte les résultats auxquels ils aspirent. Profondément multiculturel, Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la « [Collaborative Business Experience™](#) », et s'appuie sur un mode de production mondialisé, le « [Rightshore®](#) ».

Plus d'informations sur : www.capgemini.com

Rightshore® est une marque du groupe Capgemini

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Capgemini ou pour l'un des Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Capgemini ni les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Capgemini ou pour tout Chef de File et Teneur de Livre Associé de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Capgemini n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Dans le cadre du placement, Morgan Stanley, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et HSBC ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, agissant en qualité d'investisseurs pour leur propre

compte, pourraient acquérir des actions Cap Gemini pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites actions. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement et des contrats de swaps avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions Cap Gemini. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Morgan Stanley, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et HSBC agissent pour le compte de Capgemini exclusivement dans le cadre du placement et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions Cap Gemini.

Les banques participant au Placement ainsi que certains de leurs affiliés ont rendu et peuvent rendre dans le futur diverses prestations de financement, de services bancaires, financières, d'investissement, commerciaux entre autres à Capgemini ou aux sociétés du groupe dans le cadre desquels ils ont reçu ou peuvent recevoir une rémunération.